

DECISION DG n° 2019 - 400

du 20 novembre 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n°2019-396 du 4 novembre 2019 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommées membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation - Finalisation des travaux » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Madame BRANDELY-PIAT (Marie-Laure)
- Monsieur BRUNO (Fabien)
- Madame CHAMBIN (Odile)
- Madame CRAUSTE-MANCIET (Sylvie)
- Madame GODINOT (Valérie)
- Monsieur POULET (Jean-Philippe)
- Monsieur STORME (Thomas)

Article 2 : La Directrice des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 20 novembre 2019

Dominique MARTIN
Directeur général